

**COMMENT MESURER SA PRISE**

En ce qui concerne les poissons, la taille minimale de capture se mesure de la pointe du museau à l'extrémité de la nageoire caudale.

Mollusques: dans le sens de la plus grande largeur. Crabes et coquillages: dans le sens de la plus grande largeur. Crustacés: de l'extrémité du rostre à celle du telson (soit pour homard, langouste, langoustine, en longueur céphalothorax - tête -, soit en longueur de queue quand elle est détachée).

■ Ici la remise à l'eau s'impose.



■ Un pied à coulisse spécial pour les coquillages. Disponible auprès de www.fnppsf.fr.

FAÇADE MANCHE/ATLANTIQUE

Sardine 11 cm
Hareng 20 cm
Anchois 12 cm
Merlan 27 cm
Églefin 30 cm
Morue cabillaud 35 cm, 42 cm
Lieu jaune 30 cm
Lieu noir 35 cm
Merlu 27 cm
Sar 25 cm
Bar 36 cm, 42 cm
Mulet 30 cm
Chinchard 15 cm
Maquereau 20 cm, 30 cm en mer du Nord
Barbue 30 cm
Flet 20 cm
Plie carrelet 27 cm
Sole commune 24 cm, 25 cm
Turbot 30 cm
Lingue julienne 63 cm
Orphie 30 cm
Germon 2 kg
Thon rouge 30 kg ou 115 cm (no kill sans demande préalable)
Araignée 12 cm
Tourteau 13/14 cm
Crevette bouquet 5 cm
Telline 2,5 cm
Homard 8,7 cm (longueur céphalothorax)
Huître creuse 5 cm
Vernis 6 cm
Ormeau 9 cm
Pétoncle noir 4 cm
Huître plate 6 cm (département 50)
Bulot 4,5 cm
Vénus 2,8 cm
Saint-Jacques 10,2 à 11 cm
Palourde d'Europe 4 cm
Moule 4 cm
Coque 2,7 cm/3 cm (département 50), 3 cm
Palourde japonaise 3,5/4 cm, 4 cm
Amande 4 cm
Oursin 4 mai, 5 cm

Praire 4,3 cm
Rouget-barbet 15 cm
Bar moucheté 30 cm
Congre 60 cm
Corb 35 cm
Dorade grise et rose 23 cm
Dorade royale Atlantique et Méditerranée 25 cm
Limande 20 cm
Limande sole 25 cm
Lotte 50 cm
Maigre 45 cm
Autres crevettes que le bouquet 3 cm
Étrille 6,5 cm dans la largeur

MÉDITERRANÉE

Allache 12 cm
Sardine 12 cm
Anchois 9 cm
Orphie 30 cm
Loup 25 cm, 30 cm
Mulet muge 20 cm
Corb 30 cm
Bogue 12 cm
Canthère, grisét 23 cm
Dorade pageau commun 12 cm
Dorade royale 20 cm
Marbré 23 cm
Oblade 12 cm
Pagre 20 cm
Sar 15 cm
Saupe 12 cm
Pageot acarne 12 cm
Sar à tête noire 15 cm
Rouget-barbet 11 cm, 15 cm
Castagnole 12 cm
Baudroie (lotte) 30 cm
Maquereau 18 cm
Maquereau espagnol 18 cm
Germon 3 kg
Thon rouge 70 cm ou 6,4 kg
Chinchard méditerranéen, sévère 12 cm
Espadon 120 cm, 170 cm
Raie pastenague 36 cm
Raie torpille marbrée 36 cm
Sole 23 cm, 25 cm
Chapon, 30 cm
Mostelle 30 cm

LES MAILLES À RESPECTER

Si beaucoup de poisson et d'animaux ont des tailles minimales de captures, certaines s'avèrent selon les fédérations de pêcheurs de loisir, insuffisantes, tandis que des espèces sensibles n'en ont toujours pas !

Les produits de la mer ont souvent des tailles minimales de capture, des mailles, à respecter. Vous en trouverez ci-dessous une liste établie avec la collaboration de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF). Mais attention, certaines réglementations locales peuvent être différentes. Voir en cas de doute auprès des Affaires maritimes locales. D'autre part les cinq fédérations (représentant navigateurs et pêcheurs de loisir et ayant signé la Charte du ministère de l'Écologie, pour une pêche de loisir écoresponsable, réclament pour certaines espèces des tailles plus importantes, par exemple pour le bar. Et elles

demandent également des tailles pour certaines espèces qui n'en ont toujours pas. Ces tailles n'ont pas encore d'application légale du fait, disons le clairement, de l'opposition des pêcheurs professionnels. Nous les mettons en rouge dans nos listes et nous appelons tous les amateurs amoureux de la mer à les respecter.

*Signataires de la charte pour une pêche de loisir responsable :

La Fédération française des pêcheurs en mer
La Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France
La Fédération française d'études et sports sous-marins
La Fédération de chasse sous-marine passion
L'Union nationale des associations de navigateurs

N.D.L.R.: les tailles inscrites en rouge sont des tailles non officielles mais préconisées par les représentants des pêcheurs de loisir.